

COMMUNIQUE

17 novembre 2020

LE CIFCE a organisé sa 9^{ème} rencontre permettant d'analyser les conséquences fiscale et économique du projet de loi de finance pour 2021 qui doit mettre un terme à la collecte de TVA sur les gains de course (article 11 du projet) afin de se conformer au droit communautaire.

Rencontre en 3 volets organisée par Martine Della Rocca Fasquelle et animée par Thierry Sodoir, où les organisations professionnelles, et des experts, avocats fiscalistes et experts comptables, ont débattu avec la Sénatrice Anne-Catherine Loisier.

Le 1^{er} volet des 3 rencontres a eu lieu le 6 novembre 2020 en visio-conférence : François Xavier de Chevigny de l'association des Entraîneurs de Galop, Frédéric Danloux de l'association des Entraîneurs Propriétaire au Galop, Serge Tardy du Syndicat des Propriétaires au Galop et Hubert Tassin de l'association Paris-Province ont échangé sur leurs préoccupations sur les conséquences économiques pour les 400 propriétaires professionnels non entraîneurs non éleveurs.


Le 2^{ème} volet a été ouvert le 10 novembre en conférence téléphonique avec François Xavier de Chevigny de l'association des Entraîneurs de Galop, Mattieu Boutin et Frédéric Danloux de l'association des Entraîneurs Propriétaire au Galop, Serge Tardy du Syndicat des Propriétaires au Galop et Hubert Tassin et Claude Maynard de l'association Paris-Province afin d'identifier les éléments montrant les conséquences à venir.

Le 3^{ème} volet a réuni le 16 novembre 2020 en visio-conférence les experts avocats fiscalistes et experts comptables du CIFCE et la sénatrice Anne-Catherine Loisier afin que soient expertisées les réflexions recueillies lors des 2 volets, fournies par les Syndicats et associations, qui a permis à l'équipe de la sénatrice la rédaction de l'argumentaire demandant de repousser d'un an l'application de la jurisprudence européenne retirant du champ d'application de la TVA les gains de courses à cause de la pandémie due au COVID 19, qui a impacté le secteur des courses Hippiques.



Contact Martine Della Rocca Fasquelle
Déléguée Générale

06 70 56 64 53 - conseil-cifce@orange.fr

 @ _cifce